Exigences requises pour les informations (*Asset Information Requirements*)

Le Maître d’Ouvrage souhaite que les informations suivantes soient intégrées dans la maquette.

1. Les points de comptage énergétique

Il faut distinguer les compteurs officiels et les compteurs propres. Les compteurs propres mesurent l’énergie à la sortie du point de fourniture, identifié, pour le gaz et l’électricité, par un numéro EAN de 17 chiffres. Les compteurs propres sont des compteurs posés par l’occupant des lieux. Ces compteurs-là prennent la forme d’un compteur classique ou d’un dispositif de comptage particulier (*logger*).

2. Les Zones

Le bâtiment 3, lors de son exploitation, sera divisé en zone d’occupation. Ces zones différent les unes des autres par leur affectation et leurs heures d’occupation. Par ailleurs, comme il s’agit d’une école, la notion d’implantation est importante. Une implantation scolaire est, juridiquement, une unité d’enseignement d’un établissement scolaire à une adresse déterminée. Ainsi, et pour prendre l’exemple de l’Académie des Beaux-Arts de Tournai, le projet nouvellement bâti va accueillir les élèves de l’Académie, mais aussi, éventuellement, des élèves d’autres établissements. Autrement dit, il peut, et il y aura sûrement, plusieurs implantations au sein du nouveau projet.

3. Les toitures

Le MO veut exploiter ses toitures, que ce soit par la pose de panneaux solaires ou par la végétalisation totale ou partielle des surfaces de toiture. Ces deux cas de figures doivent être pris en compte lors de la conception mais doivent aussi être représenté dans la maquette numérique, de sorte que le MO puisse disposer des meilleurs informations sur ses toitures.

4. Les parcelles cadastrales et patrimoniales

Il faut distinguer la parcelle cadastrale plan et la parcelle cadastrale patrimoine.

Une parcelle cadastrale plan est *une partie du territoire belge, géographiquement délimitée et identifiée par l’AGDP sur le plan parcellaire cadastral, qui correspond à la superficie au sol d’une ou plusieurs parcelles cadastrales patrimoniales*. Cette parcelle est identifiée par un numéro unique, le *CaPaKey.*

Une parcelle cadastrale patrimoine est *un bien immobilier ou un droit immobilier qui, dans le chef d’un ou plusieurs titulaires d’un droit réel, est soumis à un statut de propriété déterminée. La parcelle cadastrale patrimoniale contient des informations techniques, fiscales et sur le propriétaire du bien.* Chaque parcelle cadastrale patrimoniale est liée à une parcelle cadastrale plan.

5. Les vitrages

Pour le MO, le confort d'été et la limitation des besoins de climatisation constituent des enjeux prioritaires. Malgré un coût d'investissement nettement supérieur, les vitrages les plus performants en termes de contrôle solaire voire les vitrages actifs ne doivent pas être écartés dès les phases préliminaires de la conception au profit de vitrages performants mais plus standard, du type double vitrage à basse émissivité. Le coût d'investissement additionnel par rapport à la solution standard ne serra pas amorti par les seules économies d'énergie, mais bien par la réduction en cascade des besoins de climatisation, et donc le dimensionnement des équipements et conduites de ventilation, donc l'épaisseur des faux plafonds, donc les hauteurs entre les étages et les volumes de matériaux mis en œuvre, etc.